



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

institutions communautaires

Question écrite n° 65109

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le régime linguistique de l'Union européenne. Il s'inquiète particulièrement des projets de la commission européenne, révélés par voie de presse, en faveur de l'usage d'une langue unique au sein des instances communautaires. Plus généralement, il constate le déclassement progressif des langues nationales et de travail au profit de la seule langue anglaise. Dans la perspective des prochains élargissements, la question linguistique peut sembler légitime mais elle ne saurait être traitée sous le seul angle de la rentabilité des institutions. Le plurilinguisme européen est un élément de distinction majeure vis-à-vis d'autres puissances régionales que l'emploi généralisé de la langue anglaise ne peut, quant à lui, favoriser. Il constitue également le meilleur garant du patrimoine et de l'activité culturels de notre continent. Il lui demande donc quelles dispositions la France compte défendre devant le conseil afin de clarifier le régime linguistique applicable aux institutions de l'Union et à ses agents et si des concertations ont été entreprises dans ce sens avec d'autres Etats européens, notamment l'Allemagne.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur le projet de communication préparé par le secrétaire général de la Commission européenne sur la simplification du processus linguistique dans les procédures décisionnelles de la Commission, La France et l'Allemagne ont fait part au président de la Commission, dans une lettre conjointe des deux ministres des affaires étrangères, de la grande inquiétude que suscite dans les deux pays ce projet de réforme linguistique de la Commission. L'honorable parlementaire peut compter sur la détermination du Gouvernement à faire respecter le plurilinguisme au sein non seulement des institutions européennes mais de l'ensemble des organisations internationales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65109

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 août 2001, page 4438

**Réponse publiée le :** 19 novembre 2001, page 6604